



COSS-UMS 2013.001

Brest, le 4 janvier 2013

Compte rendu de la réunion plénière du COSS  
(Conseil d'orientation stratégique et scientifique de la flotte océanique française)

vendredi 15 juin 2012 (Ifremer)

*Personnalités qualifiées :*

Françoise Gaill,	Présidente du COSS, directeur de l'INEE,
Moacyr Araujo,	Université fédérale du Pernambuco (Recife - Brésil),
Stéphane Blain,	Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer,
Patrick Chevallereau,	Secrétaire Général-Adjoint de la Mer,

*Présidents des commissions nationales d'évaluation :*

Viviane Bout-Roumazeilles,	CNFH, université de Lille,
Pascal Morin,	CNFC, station biologique de Roscoff.

*Représentants des directions scientifiques des organismes :*

Emmanuel Alessandrini,	CNRS-INSU,
Thomas Changeux,	IRD,
Pierre Cochonat,	Ifremer.

*Représentant l'ANR :*

Maurice Héral.

*Invités permanents :*

Olivier Lefort,	Directeur de l'UMS,
Chantal Quivoron,	Directeur-adjoint de l'UMS.

*Secrétaire du COSS :*

Yves Gouriou,	IRD,
Pierre Baron,	Ifremer.

*Invités :*

Patrick Vincent,	Co-animateur du groupe Mer de l'AllEnvi,
Susana Gota-Goldmann,	Responsable cellule TGIR, DGRI, MESR.

*Excusés :*

Antoine Grémare,	Université de Bordeaux
Etienne Ruellan,	CNRS-INSU
Karin Lochte,	Directeur de l'AWI (Allemagne)
Patrick Baraona,	Directeur du Pôle mer PACA

## Compte-rendu de la seconde session plénière du COSS

### 1 - Approbation du compte-rendu de la session du 20 janvier 2012

Le compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2012 est approuvé.

### 2 - Présentation des conclusions du groupe de travail sur *S. Blain*

#### « *La prospective d'utilisation du Marion-Dufresne* »

L'objectif de ce groupe de travail est d'évaluer les besoins scientifiques liés à la maintenance en flotte du Marion-Dufresne. L'expression de ces besoins doit permettre à l'UMS de définir les travaux à réaliser sur le navire pour atteindre ces objectifs.

Le Marion-Dufresne est caractérisé par des capacités de carottage unique, des capacités d'emport de matériel importante et une taille qui le rend apte à travailler dans les mers australes.

Les besoins en termes de nombre de campagne par an et d'amélioration du navire ont été exprimés par les communautés scientifiques suivantes :

- ✓ Paléo-océanographie, Cette communauté considère que ce doit être un navire tous océans.
- ✓ Océanographie physique, chimie et biologie.
- ✓ Biologie et écologie. C'est une communauté nouvelle qui souhaite utiliser le navire.
- ✓ Géosciences.

Le nombre de campagnes annuelles permettant de couvrir les besoins de ces communautés est estimé à 11/12.

La discussion a porté sur les points suivants :

- ✓ La couverture tous océans est limitée par les rotations des TAAF pour ravitailler les terres australes. Les TAAF souhaitent conserver 120 jours d'utilisation du navire. Le calendrier peut-il être rediscuté entre les TAAF et l'IPEV ?
- ✓ Le coût de la refonte du navire est estimé à 10 M€ pour la structure et 13 M€ pour les équipements scientifiques. Ce coût devrait être supporté par les TAAF et le MESR.
- ✓ Le coût inclut le changement du sondeur multifaisceaux.
- ✓ Des discussions sont engagées entre les programmes ECORD et IMAGES II pour l'utilisation du navire. ECORD pourrait financer une campagne tous les 2 ans.

L'IPEV a indiqué que le résultat des discussions en cours avec les TAAF sur le réaménagement des locaux du navire seront transmis aux scientifiques. Ces derniers seront étroitement associés aux décisions de refonte.

### 3 - Discussion sur le mandat du Groupe de Travail ANR

Le groupe de travail mandaté par le COSS pour réfléchir au financement des frais dit '*de bord*' des campagnes océanographiques n'a pas démarré ses travaux, mais l'ANR fait des propositions qui devront être validées par le conseil d'administration de l'ANR en septembre 2012.

Les propositions sont les suivantes :

- ✓ Les dossiers de frais '*de bord*' des campagnes, ne seront pas transmis aux commissions d'évaluation scientifique de l'ANR ; ceci pour éviter que le coût des projets biaise l'évaluation.
- ✓ Une enveloppe sera dédiée aux coûts de l'infrastructure. Mais celle-ci ne sera utilisée que si les projets scientifiques sont évalués positivement.

Les dossiers de demandes de campagne diffèrent des dossiers ANR. Une campagne classée en priorité 1 par la CNFH ou la CNFC ne signifie pas que le dossier ANR sera retenu. Le COSS a jugé nécessaire qu'un Vade-mecum soit rédigé à destination des scientifiques.

**Décision :** Les membres du COSS proposent qu'un scientifique participe au groupe de travail.

#### 4 - Présentation des conclusions du groupe de travail sur P. Morin « *Le renouvellement et l'évolution de la flotte côtière et régionale* »

L'objectif de ce groupe de travail est de fournir des éléments de réflexion pour l'élaboration par l'UMS FOF d'un plan d'évolution de la flotte côtière et régionale pour les 10 prochaines années en prenant en compte les besoins de la communauté scientifique.

Le groupe de travail a effectué une analyse sur la base des besoins scientifiques exprimés sans limitation de contraintes technique ou financière. Cette analyse exhaustive doit être considérée comme une base de départ pour effectuer un travail de rationalisation des besoins navires.

Le COSS a noté la difficulté de cet exercice du au nombre d'acteurs. Il n'est pas certain d'ailleurs que tous les besoins identifiés se traduisent en demandes de temps bateau. Des interrogations ont été soulevées sur :

- ✓ La politique des AMP en matière de demande de temps navire
- ✓ La possibilité pour la flotte de capturer le marché émergent de besoins navires dans le secteur des énergies marines renouvelables

En ce qui concerne les enseignements réalisés à bord des navires côtiers l'analyse des demandes montre une forte baisse (-60%) en 2009/2010 par rapport à l'activité moyenne observée entre 2005 et 2008. La raison n'est pas clairement identifiée :

- ✓ impact de la mise en place du ticket modérateur sur les navires du CNRS ?
- ✓ déplacement des enseignements des navires côtiers vers les navires de station ? Les directeurs d'OSU n'ont pas répondu sur ce sujet.

Les discussions ont montré qu'il était important d'avoir une politique de mutualisation des moyens avec la Marine Nationale.

#### **Décision :**

*Le dossier présenté par le groupe de travail devra être complété par :*

- ✓ *les enjeux, importants, en géosciences (cartographie du plateau continental et cartographie des habitats),*
- ✓ *les demandes de campagne liées aux sites instrumentés (i.e. Moose)*

#### **Décision :**

*Les rapports des deux groupes de travail devront être remis au directeur du COSS, fin juin, pour une présentation au comité directeur de l'UMS, qui se tient dans la première quinzaine de juillet.*

#### 5 - Présentation des dossiers préparés par l'UMS Flotte O. Lefort en 2012 au sujet du renouvellement de la flotte.

A la demande du MESR un plan de renouvellement de la flotte a été préparé par l'UMS FOF.

Trois scénarii ont été préparés (voir le dossier transmis au COSS). Les différences entre ces 3 scénarii portent essentiellement sur le nombre de navires côtiers et régionaux :

- ✓ scénario haut : 2 navires régionaux de 50 m, 1 navire côtier de 35 m. Il s'agit du scénario originel, avec un étalement de l'entrée en flotte des deux navires régionaux ;
- ✓ scénario intermédiaire : 1 seul navire régional de 50 m « polyvalent » (doté, en plus d'une capacité géosciences, engins légers et océanographie physique, d'une capacité halieutique), élargissement des missions de la *Thalassa*, 1 navire côtier de 35 m ;
- ✓ scénario bas : 1 seul navire régional de 45 m « polyvalent », élargissement des missions de la *Thalassa*.

Les sources de financement pour réaliser ces investissements ont fait 'objet de discussion.

En ce qui concerne la refonte du Marion-Dufresne les pistes suivantes pourront être explorées :

- ✓ Financement par le MESR et les TAAF
- ✓ Financement au travers d'un partenariat public-privé, via des financements européens,

- ✓ Financement via un emprunt

Les navires côtiers et de stations pourraient être en partie financés par les contrats plans Etat/Régions.

Le secrétariat général à la mer indique que l'UMS doit exprimer les enjeux liés à ce plan de renouvellement et que c'est en les exprimant que des choix politiques pourront être faits. Ce sujet pourrait être présenté lors d'une réunion interministérielle qui doit se tenir au cours du premier trimestre 2013 sous la présidence du Premier Ministre.

Mme Susana Gota-Goldmann relève que le TGIR doit très rapidement choisir un des trois scénarii car celui-ci pourrait être examiné lors des conférences budgétaires qui vont se tenir en juillet.

## **6 - Résultats de l'étude DGME/DGRI conduite fin 2011 au sujet du développement des ressources propres des TGIR.**

C. Quivoron

Cette présentation fait le bilan de l'*Etude sur le développement des ressources propres des TGIR* organisée par le MESR

Cette analyse menée sur la Flotte océanographique française abordait les points suivants :

- ✓ Analyse des coûts complets
- ✓ Développement des relations industrielles
- ✓ Plan d'actions à moyen – long terme

## **7 - Appel d'offres 2014 et plan pluriannuel de déploiement de la flotte**

O. Lefort

L'UMS et le président de la CNFH proposent que soit diffusé :

- ✓ Un appel d'offre pour l'année 2014
- ✓ Une manifestation d'intérêt pour les années ultérieures, sous forme d'une fiche de renseignement.

L'appel d'offre ne portera que sur l'année 2014 et sera sans contrainte géographique autres que celles déjà connues :

- ✓ Positionnement du Pourquoi Pas ? en Atlantique.
- ✓ Contraintes de périodes pour le Thalassa qui réalise trois campagnes récurrentes en Atlantique nord.

L'IRD souhaite tout de même que l'AO soit explicite pour les régions où l'Alis et l'Antea sont susceptibles d'intervenir. Ce sont des petits navires mais qui ont une couverture géographique qui peut être importante. Il est donc essentiel que les scientifiques soient guidés pour répondre à l'AO.

Le président de la CNFH indique :

- ✓ que les campagnes classées P1 garderont ce classement durant 3 ans.
- ✓ qu'une baisse des demandes est observée, sans que l'on puisse en déterminer clairement les causes.
- ✓ que le nombre de dossier déposé à la CNFH demandant l'ALIS et l'ANTEA est faible, comparativement à ceux déposés à la CNFC, et conduit à des difficultés dans leur évaluation. Ces dossiers étant inévitablement comparés aux dossiers présentés pour réaliser des campagnes sur les grands navires. Le classement réalisé par la CNFH peut ne pas être homogène avec celui réalisé par la CNFC pour le même navire. Il serait donc préférable que les évaluations des navires de l'IRD soient réalisées uniquement par la CNFC.

Sur ce dernier point l'IRD demande un temps de réflexion car il découvre cette difficulté en séance.

**Décision :** La présidente de la CNFH rédigera une note sur l'évaluation des campagnes demandées sur l'Alis et l'Antea

**Décision :** Le COSS approuve la philosophie de l'AO et de la fiche de manifestation d'intérêt

## 8 - Présentation du schéma d'organisation relatif à l'entrée des navires de station dans l'UMS Flotte

P. Morin

La convention de création de l'UMS FOF prévoit que les navires de stations (six unités) soient intégrés au périmètre de la TGIR. A cet effet ces unités devront être accessibles à la communauté nationale et faire l'objet d'AO diffusé largement.

L'exposé fait le point des actions prises par le CNRS pour répondre à ces conditions. Le CNRS a travaillé avec les directeurs d'OSU sur l'ensemble de ces points (voir le document transmis aux membres du COSS).

Il est proposé en particulier que l'évaluation scientifique soit réalisée par des **Comités Locaux d'Évaluation** placés sous la présidence des directeurs d'OSU et des stations marines.

Le COSS a relevé l'importance du travail réalisé et donne un avis favorable à la poursuite de cette intégration. Le COSS souhaite néanmoins :

- ✓ que les procédures qui seront mises en place soient approfondies et discutées avec l'UMS FOF puis validées par le comité directeur du TGIR.
- ✓ Que la nomination des membres des comités locaux d'évaluations soit approuvée par le comité directeur comme l'ont été les membres de la CNFH et la CNFC.

**Décision** : *Organiser une réunion entre le directeur de l'INSU, les directeurs d'OSU et l'UMS FOF pour finaliser l'entrée des navires de station dans le périmètre du TGIR*

## 9 - Questions diverses

- ✓ La CNFH a acté la tenue de journées « flotte hauturière » à Brest au cours du second semestre 2013. Les services de communication de l'IPEV et l'Ifremer prendront en charge la réalisation pratique de ces journées. Le contenu scientifique sera proposé par la CNFH.
- ✓ Le site de l'UMS FOF, <http://www.flotteoceanographique.fr/>, entrera en service fin juin et permettra l'affichage de l'AO 2014.
- ✓ Olivier Lefort indique que le CSTF avait relevé l'importance de mettre en place un groupe de travail sur les données marines (format, validation, archivages, disponibilité). Il propose de demander à Gilles Reverdin de prendre la direction de ce groupe de travail et de remettre un rapport à échéance de deux ans.
- ✓ Le premier rapport d'activité de l'UMS est distribué en séance : « Lisez-le, Réagissez ! »